

→ CHECKLIST

Au retour de mission dans mon pays d'origine

Cette fiche est pour vous. Elle vous servira de liste de vérification des démarches à faire en arrivant en France. Certaines démarches nécessitent du temps, c'est pourquoi nous vous recommandons de commencer à lire cette liste dès votre retour, et de la mettre à jour progressivement, en fonction de l'avancement de vos démarches. Veuillez noter que celle-ci est un exemple et que vous devez vous conformer aux exigences et conseils de vos structures d'envoi et d'accueil.

RECOMMANDATIONS

Effectuer un examen médical auprès de votre médecin traitant

Impératif avant votre départ, un bilan médical auprès de votre généraliste est suggéré à votre retour. Vous avez séjourné dans un pays où les conditions de vie et d'hygiène ont pu être différentes de celles auxquelles vous êtes normalement habitué, c'est pourquoi ce bilan est nécessaire. Être informé de son état de santé permet d'être rassuré ou de mieux gérer les éventualités.

Contacteur France Travail

Avant votre départ en mission, vous avez informé France Travail (ancien Pôle Emploi) du changement de votre statut (Catégorie 4, « en recherche d'emploi non-disponible »). Il en revient de même à votre retour de contacter l'agence France Travail de votre lieu d'habitation par téléphone. Un agent vous adressera un dossier à remplir et vous invitera à un rendez-vous pour l'inscription. En fonction de votre situation avant le départ, vous pouvez réouvrir vos droits.

Même si vous ne bénéficiez pas de l'Aide de Retour à l'Emploi (ARE), cela pourrait vous donner accès au Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le RSA est destiné à assurer aux personnes sans ressource ou disposant de faibles ressources un niveau minimum de revenu variable selon la composition de leur foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes âgées d'au moins 25 ans et aux personnes âgées de 18 à 24 ans si elles sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

Comment bénéficiaire du RSA ?

Faire une demande auprès de la CAF de votre lieu d'habitation. Il sera nécessaire de constituer un dossier.

Vérifier mes droits auprès de la CAF

Prenez rendez-vous auprès de la CAF et informer l'agent du changement de votre situation.

Me réaffilier à une assurance mutuelle

Normalement vous avez bénéficié d'une mutuelle pendant votre mission, qui prend souvent fin le dernier jour de votre contrat. Néanmoins, renseignez-vous auprès de votre structure d'envoi pour connaître la date réelle.

Me réaffilier à la CPAM

La radiation à la CFE se fait par votre structure d'envoi et elle est toujours au dernier jour du mois de fin de contrat. Vous bénéficiez d'une période de maintien de droits de 3 mois y compris pour vos ayants droit couvrant les frais médicaux en France ou pour les européens dans leur pays d'origine. Le remboursement s'effectue sur la base du régime général de la Sécurité Sociale française.

Protection Universelle Maladie (PUMa)

La protection universelle maladie est entrée en application le 1er janvier 2016. Elle garantit à toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière, un droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

Comment en bénéficier ?

Remplir [ce formulaire](#) et faire une demande auprès de votre CPAM de résidence. Site internet : [La protection universelle maladie | ameli.fr | Assuré](#)

Participer au stage de relecture d'expérience / bilan organisé par ma structure d'envoi

Le bilan au retour n'est pas obligatoire, mais cela s'inscrit dans la démarche qualité promue par France Volontaires. Votre structure d'accueil peut vous inviter à un bilan/ stage de relecture d'expérience de volontariat d'expérience. Celui-ci peut être individuel ou collectif.

Ses objectifs :

Faire un point sur votre mission (compétences, intégration, activités, impact) ;

Vous donner l'occasion de partager votre expérience avec la structure qui vous a accompagné et avec des pairs ;

Vous donner l'occasion de partager différentes difficultés et recevoir un accompagnement spécialisé en cas de besoin ;

Vous donner des pistes de réinsertion socio-professionnelle en France ;

Vous aider ou vous orienter sur certaines démarches au retour ;

Vous présenter des possibilités de valorisation de votre expérience.

Envoyer les titres de transport à la structure d'envoi

Le cas échéant.

Indemnité de réinstallation

Ce type d'indemnité est prévu dans le cadre du programme Volontariat de Solidarité Internationale, dont les volontaires ont dû être informés durant leur accompagnement.